

# compte-rendu de la réunion du Comité territorial du 2 novembre 2021 en visio-conférence

**Présent.e.s :** M<sup>mes</sup> Monique Ansquer, Marie-José Gaudefroy, Nathalie Lassalle, Anne-Sophie Picquart & MM. Michel Laurent, Pierre Lentier, Jean-Philippe Mennesson, David Peneau, Philippe Pudelko

**Excusés :** M<sup>mes</sup> Odile Dubus, Céline Fortune, Isabelle Penafiel & MM. Frédéric Badin, Éric Barbareau, Robert Lafond

## Ordre du jour :

- Atelier sur le Contrat Territorial Individualisé (CTI)

La séance débute à 20h00.

## ATELIER SUR LE CONTRAT TERRITORIAL INDIVIDUALISÉ (CF LE PROJET DE NOTE D'ORIENTATION)

> Philippe Pudelko expose le projet du CTI proposé par la fédération (voir document joint qui n'est encore qu'au stade que de brouillon)

### 1 – Les axes de collaboration

4 axes : performer sportivement / performer socialement / performer organisationnellement / performer territorialement)

Lorsque la ligue travaillera sur son CTI, il faudra travailler sur ces 4 axes

### 2 – Les principes

Ce contrat va être sur 3 ans avec un montant qui ne devrait pas évoluer.

### 3 – Le dialogue

Un dialogue devra être mené entre la fédération, les présidents de ligue, les experts techniques.

Il y aura des critères établis pour les contrôles lors du bilan.

### 4 – Les acteurs

Proposition de la constitution du COPIL territorial, la ligue va mettre en place cette gouvernance.

### 5 – Les outils

La note de cadrage fournie par la fédération

Les avenants annuels

Le tableau de bord

Les divers PV en rapport avec les instances CTI

### 6 – Axes & contenus

#### ● **Axe 1 – Performer sportivement**

La partie fixe concerne le PPF

La partie variable concerne les tâches qui incombent aux comités. Philippe précise que dans la détection à 100 %, il faut inclure les entraîneurs des clubs. David Peneau précise que le regard d'un entraîneur de club et d'un encadrant de PPF n'est pas le même, il précise qu'avec la mise en place du scoutisme, dans la filière masculine les 100 % sont presque atteints.

La dernière phrase « *Ce travail permettra de déterminer 3 niveaux dans chacune des 3 filières féminine, masculine et arbitrale. Sur cette base, il reviendra à l'instance politique de pondérer la somme modulable allouée* » laisse perplexe l'ensemble des participants au CT. Un travail va devoir être mené sur le PPF arbitrage.

#### ● **Axe 2 – Performer socialement**

La part fixe concerne le projet fédéral « Handball 2024 »

La part variable concerne les variations de licence et de nombre de club.

Pierre Lentier indique que beaucoup de clubs sont complets au niveau des créneaux et donc ils ne pourront pas prendre de licenciés en plus ; pour lui il y a un décalage entre les optiques de la fédération et les contraintes des clubs.

Philippe indique qu'un groupe de travail sur les évolutions des licences a été constitué et va se réunir prochainement.

Anne-Sophie Picquart indique que c'est une volonté gouvernementale de décupler les offres de pratiques, et que la fédération n'a pas trop le choix

- **Axe 3 – Performer organisationnellement**

La part fixe concerne le projet fédéral « Handball 2024 »

La part variable concerne 4 domaines (professionnalisation, formation, digitalisation et équipements sportifs) avec divers critères.

Pour la digitalisation, Pierre Lentier trouve difficile d'obliger les clubs à aller vers les outils proposés par la fédération.

Certains clubs se digitalisent avec leurs propres outils, sans passer par les outils listés.

Concernant les terrains de Beach et de hand à 4, Nathalie fait remarquer qu'en région parisienne, il va être difficile d'implanter de nouvelles structures à cause du manque d'espace.

- **Axe 4 – Performer territorialement**

Il n'y a pas de part fixe et de part variable.

Cet axe est plus sur du fonctionnement et sera spécifique à chaque ligue

#### Tableau de bord

En blanc : Part fixe

En couleur : Part variable

- **Axe 1 – Performer sportivement**

Tout le monde réagi au critère *1 équivalent temps plein (ETP) arbitrage pour 50 clubs* (Mini 1 200 h). Pour notre ligue, cela impliquerait 5 ETP pour l'arbitrage.

« *Analyse quantitative et qualitative des RH pôles* » => Question : qui jugera la qualité ?

Question : Il est question d'intégrer des JAJ au pôle, mais comment faire ?

- **Axe 2 – Performer socialement**

Le critère « Aider les clubs à devenir une cellule de progrès social au sein de leur environnement » concerne 40h avec des actions faciles à mener (exemple : vérification du pass sanitaire pour des matchs). Pour ce critère, la ligue devra s'appuyer sur une bonne communication auprès des clubs

- **Axe 3 – Performer organisationnellement**

Certains critères notamment pour l'ITFE sont déjà réalisés.

- **Axe 4 – Performer territorialement**

Les indicateurs de la part modulable sont identiques aux indicateurs de la part fixe.

> Les présidents de comité doivent faire remonter leurs remarques sur ce projet de CTI à Philippe Pudelko au plus tard pour le 9 novembre, car il rencontre les autres présidents de ligue sur le sujet le 10 novembre.

Ce projet de CTI va être communiqué aux présidents de comité absents, au président de la CTA ...

Pour Nathalie, il faudrait prendre en compte la densité de population et la densité des structures sur le territoire.

Fin de la réunion à 21h14.

Prochaines réunions du CT programmées : 26 janvier & 6 avril 2022



Marie-José Gaudefroy  
Secrétaire Générale



Philippe Pudelko  
Président

# Contrat Territorial Individualisé

## Contrat 2022 - 2025 entre la FFHB et ses territoires

### INTRODUCTION

Le projet politique HANDBALL 2024 a fixé 4 axes de performances pour la fédération française de handball pour la présente olympiade.

Le Contrat Territorial Individualisé est un dispositif collaboratif entre la fédération et ses ligues et comités constitués en territoires.

Ce contrat est destiné à accompagner la mise en œuvre du projet fédéral à l'échelon territorial en synergie des différents dispositifs existants.

Ce contrat établit les modalités de collaboration entre la fédération et les territoires sur la base d'objectifs et d'indicateurs partagés sur les priorités du projet fédéral.

### 1-Les axes de collaboration :

- Performer sportivement
- Performer socialement
- Performer organisationnellement
- Performer territorialement (axe singulier)

### 2-Les principes :

- Un contrat pluriannuel 2022 – 2025
- Un projet fédéral décliné territorialement constituant une feuille de route commune.
- Une allocation financière annuelle plafonnée, constituée d':
  - une part correspondant à 60% de la somme dédiée annuellement par la FFHB aux CTI destinée à accompagner le déploiement des 4 axes du projet fédéral sur la base d'objectifs et d'indicateurs permettant le pilotage de chacun des axes,
  - une part modulable correspondant à 40% de la somme dédiée annuellement par la FFHB au CTI arrêtée en fin d'année, à l'issue du dialogue de gestion, dont le montant est lié à l'évaluation d'indicateurs spécifiques dans chacun des axes
- Un dialogue de gestion annuel entre la fédération et le territoire : élus, techniciens experts
- Un tableau de bord destiné au pilotage du projet fédération et territoires comportant différents indicateurs partagés dont certains constitueront les critères d'attribution de la part modulable.

### 3-Le dialogue de gestion

Un temps d'échange dans le dernier trimestre de chaque année entre les acteurs clés des 2 parties, fédération et territoire afin :

- De convenir des objectifs partagés et de leurs ambitions pour la saison en cours dans chacun des 3 axes principaux
- De définir les contenus du projet de l'axe optionnel dit de performance territoriale
- De mesurer à partir d'indicateurs partagés la réalisation des objectifs fixés pour la saison achevée
- De convenir, in fine, du montant de la part modulable

### 4-Les acteurs

Les acteurs politiques représentatifs de la gouvernance fédérale et territoriale et les experts:

- **Au plan territorial, un Comité de Pilotage est mis en place.** Il a vocation administrer, déployer et piloter le dispositif au plan régional. En particulier, il détermine, en concertation, et selon une organisation propre, les

rôles et prérogatives de chacune des structures composant la gouvernance territoriale (Ligue et comités). En outre, il procède au regard des missions de chacun à la répartition des crédits qui lui sont versés par la fédération. Il est composé notamment de :

- Le président de la ligue ou ses représentants
- Les présidents des comités ou leur représentants
- De techniciens, de salariés chargés du projet
- Au plan fédéral :
  - Le président de la fédération et/ou ses représentants
  - L'élu en charge du pôle territorial
  - Le DTN et/ou ses adjoints
  - Un(e) assistant(e) chargé(e) du suivi du contrat

## 5-Les outils

- Le projet fédéral « Jouons collectif handball 2024 »
- La présente note, cadre de la collaboration entre la fédération et le territoire pour 2022 – 2025 co-signée du président de la FFHB, du président de la ligue et des présidents de comités
- Des avenants annuels précisant les objectifs fixés dans chacun des 3 axes, l'objet du projet de l'axe 4, le montant de la part 60% et les indicateurs et critères d'attribution de la part modulable de chacun des 4 axes, signés du président de la FFHB, du président de la ligue et des présidents de comités
- Un tableau de bord comportant l'ensemble des indicateurs de performance
- Des procès verbaux de délibération à l'issue du dialogue de gestion
- Des procès verbaux co-signés par les acteurs évoquant la répartition de l'allocation entre la ligue et les comités

## 6-Axes et contenus

### **AXE 1- PERFORMER SPORTIVEMENT :**

**S'agissant de la part 60%** : celle-ci sera déterminée à partir de la volonté de poursuivre la formation du joueur, de la joueuse et de l'arbitre comme cœur d'expertise fédérale et porteur de compétences – en partageant cette compétence avec les territoires et les acteurs professionnels y compris en outremer.

**S'agissant de la part modulable**, 4 domaines doivent concourir à la définition de son montant sur la base d'une évaluation qualitative et quantitative objective réalisée par la DTN :

1. **La détection à 100% des catégories d'âge intercomités** effectuée par des cadres désignés par les coordonnateurs de PPF territoriaux ;
2. **L'analyse qualitative et quantitative des ressources humaines** déployées pour répondre au cahier des charges des pôles espoirs ;
3. Une étude de l'efficacité du dispositif au travers de la participation des athlètes issue du PPF territorial aux sélections nationales jeunes et des signatures de contrat professionnel. Ces résultats seront pondérés pour tenir compte du volume de licenciés de chaque ligue ;
4. Arbitrage : Coordination et animation du Parcours de détection et de formation des arbitres jeunes par un référent PPF arbitrage

**Ce travail permettra de déterminer 3 niveaux dans chacune des 3 filières féminine, masculine et arbitrale.  
Sur cette base, il reviendra à l'instance politique de pondérer la somme modulable allouée**

### **Axe 2- PERFORMER SOCIALEMENT :**

**S'agissant de la part 60%** : elle doit traduire la mise en œuvre du projet fédéral "Handball 2024" sur la base de 7 objectifs stratégiques (présentés dans le tableau de bord de suivi) amenant la FFHandball et ses organes déconcentrés à conduire une politique responsable socialement à tous les niveaux.

**S'agissant de la part modulable**, 2 indicateurs facilement observables doivent concourir à la définition de son montant sur la base d'une évaluation objective réalisée par la DTN et portant sur :

1. L'évolution d'une saison à l'autre du nombre total de licences enregistrées au niveau d'une ligue (toutes catégories de licences confondues) ;
2. L'évolution d'une saison à l'autre du nombre de clubs d'une ligue (différence entre créations et pertes).

**Ce travail permettra de déterminer 3 niveaux de performance pour chacun des territoires.  
Sur cette base, il reviendra à l'instance politique de pondérer la somme modulable allouée.**

### **Axe 3- PERFORMER ORGANISATIONNELLEMENT :**

**S'agissant de la part 60%** : elle doit traduire la mise en œuvre du projet fédéral "Handball 2024" sur la base de 4 objectifs stratégiques (présentés dans le tableau de bord de suivi).

**S'agissant de la part modulable** : 4 domaines doivent concourir à la définition de son montant à partir d'une évaluation qualitative et quantitative objective réalisée par l'IFFE :

1. Domaine 1 en lien avec la professionnalisation :
  - Indicateur 1 : créer une section d'apprentissage conventionnée avec le CFA fédéral
  - Indicateur 2 : nombre d'ETPS pédagogiques et administratifs au sein de l'ITFE
  - Indicateur 3 : taux de Certificats Fédéraux et TFP portés par des cadres ayant la qualification de coordonnateur
  - Indicateur global : taux en % d'équipes encadrées par 1 cadre formé
2. Domaine 2 en lien avec le déploiement du plan de formation :
  - Indicateur global : taux en % d'équipes encadrées par 1 cadre formé
  - Indicateur arbitrage : Taux % école de hand labélisé par nombre clubs  
Taux % Accompagnateurs Territoriaux par nombre JA T1 T2 T3 - JAJ T1 T2 T3
3. Domaine 3 en lien avec la digitalisation :
  - Indicateurs : Nombre de clubs inscrits et actifs sur My coach, BeSport, HelloAsso, Sponso+
4. Domaine 4 en lien avec la création d'équipements sportifs :
  - Le nombre d'équipements beach handball et ou hand à 4 implantés sur le territoire

**Ce travail permettra de déterminer 3 niveaux de performance pour chacun des territoires.  
Sur cette base, il reviendra à l'instance politique de pondérer la somme modulable allouée.**

### **Axe 4- PERFORMER TERRITORIALEMENT :**

Au regard de la singularité de chaque territoire, il s'agit là de proposer des projets qui concourent à développer la structuration, l'aménagement, le rayonnement et la notoriété ou la mise en œuvre d'actions de développement spécifiques :

- Emploi structurant
- Equipement et matériel
- Événementiel
- Projets innovants – expérimentation
- ...

Dans ce cadre les moyens et les indicateurs de réussite sont établis conjointement lors du dialogue de gestion.

Objectifs		Indicateurs
<b>Performer sportivement</b>		
Obj 1 : Déployer le dispositif des pôles espoirs dans le territoire		Présence d'un pôle espoir masculin Présence d'un pôle espoirs féminin Nombre de sites de pôle
Obj 2 : Déployer une détection optimisée		Participations aux IP Participations aux II Participation aux IC
Obj 3 : Déployer le PPF Arbitrage		1 ETP arbitrage pour 50 clubs (Mini -1 200h) Participation au colloque PPF d'un chargé d'arbitrage par territoire
<b>Indicateurs part modulable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- détection à 100% des catégories d'âge intercomités</li> <li>- analyse quantitative et qualitative des RH pôles</li> <li>- participation des athlètes issue du PPF territorial aux sélections nationales jeunes et des signatures de contrat professionne</li> <li>- minimum 4 binômes, dont 2 féminins de moins 20 ans identifiés pour les ligues de moins de ... licenciés</li> <li>- minimum 6 binômes, dont 3 féminins de moins 20 ans identifiés pour les ligues de plus de ... licenciés</li> <li>- Structure (pôle spécifique arbitrage ou intégration de 4 à 6 JA dans les pôles - programme : stages / suivis.... à réfléchir</li> <li>- nombre de joueurs /joueuses en structure territoriale (pôle d'accession F et M) qui ont un grade JA /JAJ</li> </ul>	

<b>Performer socialement</b>	
Obj 1 : Elargir les compétences des dirigeants et encourager l'engagement associatif	Nb de jeunes encadrants de moins de 30 ans?
Obj 2 : Lutter contre toutes formes de déviances et de violences dans le handball	taux d'attestations d'honorabilité / total de licences des adultes Nb de temps de sensibilisation organisés par le territoire
Obj 3 : Encourager l'accès à une pratique sportive inclusive en phase avec les attentes de notre société dans tous les territoires	Augmentation des licences hand ensemble Augmentation des licences handfit Appréciation de la pratique du hand à 4 Appréciation de la pratique du beach Augmentation des licenciés babyhand Augmentation des licenciés 12 – 18 ans
Obj 4 : Aider les clubs à devenir une cellule de progrès social au sein de leur environnement	nombre de clubs labellisés FFHandball (nouveau label)
Obj 5 : Favoriser l'engagement citoyen et l'insertion professionnelle des jeunes.	nombre de jeunes en missions de service civique au sein des structures du territoire nombre de clubs du territoire proposant des missions d'intérêt général pour les jeunes engagés dans le dispositif du Service National Universel
Obj 6 : Renforcer la place du handball au sein de l'école et assurer la continuité éducative entre le milieu scolaire et le club ;	nombre de clubs en convention avec le milieu scolaire et leur collectivité territoriale pour intervenir (en temps scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire)
<b>Indicateurs part modulable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre total de licences toutes catégories de licences confondues</li> <li>- Evolution du nombre de clubs (différence entre créations et pertes).</li> </ul>

Performer organisationnellement	
<p><b>Poursuivre une politique de Professionnalisation</b></p> <p>Obj 1 : Professionnaliser l'encadrement au sein des structures clubs</p> <p>Obj 2 : Déployer et pérenniser le dispositif « apprentissage »</p> <p>Obj 3 : Mutualiser l'emploi en favorisant la création de « groupements d'employeurs »</p> <p>Obj 4 : Professionnaliser l'encadrement des ITFE</p> <p><b>Déployer le plan territorial de formation et de l'emploi pour hisser les compétences de tous les acteurs du handball</b></p> <p>Obj 1 : Renforcer les compétences des salariés ligue et Comités :</p> <p>Obj 2 : Renforcer les compétences de l'encadrement technique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer le titre 4</li> <li>- Déployer le titre 5</li> <li>- Déployer les CF du titre 4</li> <li>- Déployer les CF complémentaire du titre 4</li> <li>- Déployer les CF du titre 5</li> </ul> <p>Obj 3: Renforcer les compétences de l'encadrement de l'arbitrage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer les Certificats de l'Arbitrage (AEA / AEA / AT / JAT / OTM)</li> </ul> <p>Obj 4 : Renforcer les compétences des encadrants de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer l'animateur de formation</li> </ul> <p>Obj 5 : Féminiser l'encadrement des ITFE</p> <p>Obj 6 : Renforcer les compétences des dirigeants</p> <p><b>Digitaliser l'offre de produits et de services vers les clubs et les licenciés :</b></p> <p>Obj 1 : Déployer les outils digitaux auprès des clubs</p> <p>Obj 2 : Digitaliser les outils de gestion pédagogique et administratif de la formation (ITFE)</p> <p>Obj 3 : Produire des contenus pédagogiques diffusables au plus grand nombre (webinaires, modules FOAD, tutoriels, etc..)</p> <p><b>Créer des équipements sportifs pour le plus grand nombre proche ou installés en QPV</b> cet objectif fera l'objet d'un financement supplémentaire au budget de la FFHB consacré au CTI</p> <p>Obj 1 : Implanter des terrains de beach handball</p> <p>Obj 2 : Implanter des terrains de hand à 4 extérieurs en relation avec un projet de club</p>	<p>Ratio nombre de clubs total par nombre de clubs bénéficiant d'un temps salarié</p> <p>Créer une section d'apprentissage conventionnée avec le CFA FF HANDBALL</p> <p>Nombre d'apprentis recrutés</p> <p>Nombre d'apprentis enchainant un parcours après le T4</p> <p>Nombre d'insertion professionnelle après l'apprentissage</p> <p>Création de GE</p> <p>Plan de développement des compétences formalisé</p> <p>Nombre d'ETPS pédagogiques et administratifs au sein de l'ITFE</p> <p>Taux de Certificats Fédéraux et TFP portés par des cadres ayant la qualification de coordonnateur</p> <p>Formaliser le plan territorial de formation et de l'emploi</p> <p>Plan formalisé</p> <p>nombre de stagiaires en insertion professionnelle après la formation</p> <p>nombre de stagiaires en insertion professionnelle après la formation</p> <p>Ratio nombre de CF déployé / nombre total de CF</p> <p>Ratio nombre de CF déployé / nombre total de CF</p> <p>Ratio nombre de CF déployé / nombre total de CF</p> <p>Ratio nombre de CF déployé / nombre total de CF</p> <p>Ratio nombre de CF déployé / nombre total de CF</p> <p>Ration Nombre de formateurs qualifiés / nombre de formateurs intervenants ITFE</p> <p>Nombre d'accompagnement VAE réalisé par un accompagnateur VAE habilité</p> <p>Taux de féminisation dans les métiers de la formation</p> <p>Nb de dirigeants ayant suivi une formation</p> <p>Nombre de clubs inscrits et actifs sur My coach, BeSport, HelloAsso, Sponso+</p> <p>Utilisation de campus et Utilisation de Agate</p> <p>nombre de webinaires créés et diffusés</p> <p>nombre de modules à distance créés et diffusés</p> <p>nombre de vidéos pédagogiques créées et diffusées</p> <p>Nombre de terrains de beach créés</p> <p>Nombre de terrains de hand à 4 en dur externe créés</p>
<p><b>Indicateurs part modulable</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- section d'apprentissage conventionnée avec le CFA FF HANDBALL</li> <li>- Ratio ETP pédagogiques et administratifs au sein de l'ITFE/clubs</li> <li>- Ratio nb de certificats fédéraux et TFP portés /nb de coordonnateur et formateur</li> <li>- Taux en % d'équipes encadrées par 1 cadre formé</li> <li>- Nombre d'écoles d'arbitrage et de formation existantes</li> <li>- nombre de clubs inscrits et actifs sur Mycoach, inscrits sur beSport , sur Sponso + et utilisant Hello asso</li> <li>- nombre d'équipements beach handball et ou hand à 4 implantés sur le territoire</li> </ul>

BROUILLON